



SEANCE DU 27 JUN 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 27 juin, à 20h30, le Conseil Municipal s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur VERNHES Gilbert, Maire.

Convocation : 19/06/2024

Étaient présents : Mmes. ANDRIEU. CHANUSSOT. CORBIERE Mrs BERMOND. BLANQUET. D'HOSTINGUE. ROQUES. SOULE. VERNHES.

Procuration : 1

Absents: Mrs. BRAHMI. LAFON

M Patrice SOULE a été élu secrétaire de séance.

Le procès-verbal de la dernière réunion est lu et adopté.

Monsieur le Maire a ouvert la séance et exposé ce qui suit.

Planning du bureau de vote des dimanches 30 juin et 7 juillet pour les élections législatives

30 JUN 2024 – 1^{ER} TOUR

Horaire	Président	Assesseurs titul.	Assesseurs titul.
8h - 10h	Gilbert VERNHES	Marie-Claude CORBIERE	Patrick BLANQUET
10h - 12h		Patrice SOULE	Marc ROQUES
12h - 14 h	Gilbert VERNHES	Sandra ANDRIEU	
14h – 16h		Farid BRAHMI	Didier BERMOND
16h – 18h		Michel D'HOSTINGUE	Michel LAFON

7 JUILLET 2024 – 2EME TOUR

Horaire	Président	Assesseurs titul.	Assesseurs titul.
8h - 10h	Gilbert VERNHES	Marie-Claude CORBIERE	Marc ROQUES
10h - 12h		Farid BRAHMI	Christine CHANUSSOT
12h - 14 h		Sandra ANDRIEU	Patrick BLANQUET
14h – 16h		Michel D'HOSTINGUE	Patrice SOULE
16h – 18h		Didier BERMOND	Michel LAFON

Décision achat terrain

L'offre faite pour le terrain est acceptée à l'unanimité par le Conseil Municipal.

Convention de participation pour le risque prévoyance

Le montant de la participation de la commune pour le risque Prévoyance pour les agents de la commune est fixé à 15 € et voté à l'unanimité.

Questions diverses

M le Maire présente différents devis reçus par la commune :

- SDET pour les éclairages du lotissement de la Bouriette : 1 752.74 € à la charge de la commune.
 - Dégrilleur : 30 000 € HT + 7 093 € HT pour la mise en sécurité
- Un autre devis chez un concurrent va être demandé.
Patrick BLANQUET demande si la CCLPA ne pourrait pas participer ?

Concernant l'encochement : l'appel d'offre sera lancé prochainement. L'association des Maires terminent les différents documents.

ZA Lucassou : un nouveau permis d'aménager a été déposé pour 4 lots à la place des 9 lots initialement prévus.

Personnel technique : l'agent doit prendre sa retraite à la fin de l'année. Son remplacement va donc être étudié.

Réhabilitation ancienne école

M le Maire expose le compte-rendu du CAUE avec les différentes options proposées.

Un tour de table est ensuite fait pour recueillir les différents avis et avancer pour la suite des projets.

Marc ROQUES : La mairie actuelle pourrait être transformée en appartement. L'ancienne école deviendrait la mairie et il faudrait rénover les appartements au-dessus de cette dernière.

Didier BERMOND : Est d'accord avec Marc concernant le déménagement de la mairie dans l'ancienne école. Il insiste également sur le fait qu'il faut rénover les appartements au-dessus de celle-ci. Concernant la mairie actuelle, il faut voir ce que l'on pourrait y faire suite aux divers projets cabinet médical ou logement.

Christine CHANUSSOT : voit dans la mairie actuelle un logement ou des locaux médicaux ou paramédicaux ou sinon rester avec une petite mairie. Dans l'ancienne école, la mairie serait plus fonctionnelle mais dans ce cas là il faut rajouter un plus comme une salle pour les associations ou une salle évolutive en fonction des animations à proposer.

Sandra ANDRIEU : la mairie actuelle doit rester la mairie en la réaménageant. L'ancienne école peut servir pour les associations ou des locaux paramédicaux. Il faut également réaménager les appartements au-dessus de cette dernière.

M le Maire est du même avis que Marc. Il précise que faire du médical dans l'ancienne école reviendrait trop cher si cela ne fonctionnait pas. Alors que d'y installer la mairie permet d'avoir des locaux pour France Service, la salle du Conseil ouvre la possibilité de faire diverses réunions et de la louer. Le bureau du Maire serait coupé avec une autre salle et donnerait sur l'accueil.

Si ce projet est retenu, il faut contacter l'assistant à maîtrise d'ouvrage (AMO) car les aides doivent être demandées le plus rapidement possible.

Patrice SOULE : il faut commencer par des projets pour lesquels on est sûr d'aboutir. Le projet de mairie dans l'ancienne école semble le plus réaliste et celui avec lequel nous serons éligibles aux subventions des différents partenaires. Pour la mairie actuelle, il faut travailler le projet médical/paramédical (sage-femme, ostéopathe, opticien ...) et si cela n'aboutit pas, on la transforme en appartement. Puis quand nous aurons le retour des subventions, nous pourrions envisager le projet MAM.

Michel D'HOSTINGUE : Pour la mairie actuelle, ce serait un projet médical/ paramédical ou un appartement. Concernant l'ancienne école si le projet mairie est envisagé, il faut bien le définir : extérieur, aménagement intérieur, suppression de la salle de motricité à l'arrière du bâtiment qui est une « verrière », rénover les appartements au-dessus. En bref, tout prévoir de A à Z.

Marie-Claude CORBIERE : Il faut prioriser le réaménagement de la mairie actuelle et continuer à louer l'ancienne école dans l'état et refaire les appartements au-dessus de celle-ci. Construire rapidement la MAM et si elle n'aboutit pas en faire un logement. Faire l'assainissement qui est en attente. Construire le bâtiment pour l'atelier municipal.

Patrick BLANQUET : 2 priorités :

La 1^{ère} redynamiser le village en faisant venir des familles et des enfants. Car cette année, il y avait 16 enfants en moins à l'école. Il faut faire des locaux médicaux ou une MAM.

La 2^{ème} notre mairie actuelle, même si elle a des défauts, est fonctionnelle. Faire une mairie plus grande n'est pas utile. Il est urgent de réhabiliter l'ancienne école et de refaire les appartements. Il faut faire quelque chose mais il a des doutes sur les capacités de la commune à faire des projets dans des délais raisonnables depuis son arrivée au conseil municipal il y a 4 ans. Il ne sait pas ce qui doit être fait MAM ou médical. Mais il indique qu'il faut faire attention à l'argent public, un euro reste un euro.

M le Maire propose au Conseil Municipal de prendre rendez-vous avec l'assistant à maîtrise d'ouvrage (AMO) pour essayer de finaliser le projet de la mairie dans l'ancienne école en ayant une estimation précise du coût des travaux

La date du prochain conseil municipal est arrêtée, ce sera le mercredi 10 juillet à 18 h.

Fin de la réunion à 00 h 30

Le secrétaire de séance



Le Maire



